

Jean-Baptiste **CELORON**  
Fils d'Antoine et Marie RÉMY

ET LXXXVII 87      Le 05.02.1682      Constitution de rente      devant Charles-Henri  
Donc et.....

Pierre GIRARD, procureur au parlement, constitue une rente de 450 L pour un principal de 9000 L que ledit dit avoir reçu de Marie RÉMY veuve d'Antoine CELORON, écuyer, comme tutrice de Claude-Alexandre-Simon et **Jean CELORON**, ses enfants mineurs, d'Antoine CELORON leur fils écuyer, et Catherine CELORON leur fille, majeurs. Il hypothèque pour cela des terres, moulin, bois et autres, à Muis Seris paroisse de Chaon en Sologne.

Marie RÉMY demeure rue du Renard paroisse St Sauveur.

Jean-Baptiste **CELORON**  
Fils d'Antoine et Marie RÉMY

Décès de sa mère : Le 28.09.1701 rue du Temple.

ET XCIX 338    Le 02.01.1695    Partage                            devant Georges II Robillard et.....

Partage à l'amiable fait entre nous, Catherine CELORON demoiselle, Antoine CELORON, écuyer, Michel-Alexis DECYRET, prêtre et procureur général de la congrégation de l'oratoire, prieur de la ville de Niort en Poitou, au nom et comme procureur de Claude CELORON écuyer, prêtre de l'oratoire, de **Jean CELORON**, écuyer, capitaine d'infanterie de présent à QUÉBEC et d'Alexandre CELORON écuyer. Elle indique les

différentes procurations dont celle de **Jean-Baptiste** passée devant BASSET notaire de l'île de Montréal le 17.10.1686.

Nombreuses rentes. Jean-Baptiste a eu le troisième lot soit 322 L 10 sols de rentes au principal de 6450 L sur les aides et gabelles de France.

Inventaire après décès d'Antoine CELORON père fait par Moufle et Nicolas Levasseur le 19.12.1692, en la présence de Jean CELORON, écuyer, secrétaire du roi, oncle paternel et subrogé tuteur des mineurs.

ET XCIX 358    Le 30.09.1701    Inventaire après décès    devant Georges II Robillard et Antoine Hurel

A la requête de Catherine CELORON, fille majeure jouissante de ses droits, demeurant rue du Coq, paroisse St Germain l'Auxerrois, habilitée à se porter héritière pour un cinquième de Marie REMY sa mère, veuve en première noce d'Antoine DE CELORON, et en seconde de messire Guillaume DE LA GUILLAUMINE, conseiller du roi, lieutenant des Eaux et Forêts de CRECY-en-BRIE, seigneur de Goix, et aussi à la requête d'Antoine DE CELORON, demeurant rue du Temple, et Charles DE LA COUR, conseiller du roi, avocat en parlement, représentant les trois autres frères dont **Jean-Baptiste CELORON**.

Marie REMY décédée le 28.09.1701 rue du Temple, en la maison de la dame LEMOYNE près les religieuses de Sainte Elisabeth au 3<sup>ème</sup> étage. Une cuisine, une petite salle, une chambre.

ET XCIX 358    Le 04.10.1701    Renonciation à succession    devant Georges II Robillard et Antoine Hurel

Les enfants CELORON renoncent à la succession de leur mère Marie REMY. Claude, Jean-Baptiste, et Alexandre ont envoyé une procuration à Catherine. Celle de **Jean-Baptiste CELORON** faite le 02.10.1700 devant ADHEMAR et RAIMBAULT à MONTREAL et contresignée le 07.10.1700 par Jean BOCHART.

ET XCIX 436    Le 28.03.1729    Dépôt de procurations                            devant Charles-Damien Foucault et.....

Dépôt par Jacques CORÉ, bourgeois de PARIS, demeurant rue du Grenier St Lazare, paroisse St Nicolas-des-Champs, d'une procuration à son profit